



Procès-verbal du conseil municipal Réunion du samedi 10 avril 2026 à 18h30 à la Mairie

L'an deux mille vingt-six, dix avril, le Conseil Municipal de la Commune de LIGNEROLLES, assemblé à la Mairie, au nombre de quatorze, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur PENTHIER Thierry, Maire, en suite de la convocation du 16 mars 2026.

Présents :

Mmes AUCLAIR Anne-Marie, DUBREUIL Marie Claude, HOTTER Nathalie, MARAIS Michelle, MESSIOUX Delphine, METIVIER Isabelle, PAILLOUX Aurélie.

Ms CHAGNON Frédéric, COULEAUD Cyprien, JULIENNE Didier, MARAIS Éric, PENTHIER Thierry, VIALTAIX François et VIEIRA David.

Pouvoirs : RAYNAUD Sébastien pour PENTHIER Thierry

Absence :

Le conseil a choisi pour secrétaire MARAIS Éric.

2026-04-16 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21/03/2026

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2026 est soumis au vote pour approbation

*Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal par :*

voix pour : 15

voix contre : 0

abstention : 0

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 21 mars 2026 à l'unanimité.

2026-04-17 Vote du Compte Financier Unique

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget principal de la commune pour l'exercice 2025. Monsieur le Maire quitte ensuite la salle. Les membres siégeant sous la présidence de Monsieur JULIENNE Didier, conformément à l'article L2121-14 du CGCT,

*Après en avoir délibéré,
les membres par :*

voix pour : 13

voix contre :

abstention :

Ne prend pas part au vote : PENTHIER Thierry, Maire (pouvoir de RAYNAUD Sébastien

- adoptent le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

section de fonctionnement :

résultat 2024 : + 166 038.24 euros

résultat 2025 : + 38 712.48 euros

Résultat cumulé : + 204 750.72 euros.

section d'investissement :

- 53 112.58 euros

- 88 739.43 euros

- 141 852.01 euros

2026-04-18 Affectation des résultats

Après avoir pris connaissance des résultats de clôture de l'exercice 2024 en section de fonctionnement et d'investissement.

Après en avoir délibéré,
les membres du conseil par :

voix pour : 15

voix contre :

abstention :

- adoptent les résultats suivants :

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Un excédent de fonctionnement	38 712,48
Un excédent reporté de	166 038,24
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	204 750,72
Un déficit d'investissement de	141 852,01
Un excédent des restes à réaliser de	235 474,29
Soit un excédent de financement de	93 622,28
DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit:	
Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : Excédent	204 750,72
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	204 750,72
Résultat d'investissement reporté (001): Déficit	141 852,01

2026-04-19 Vote des taux

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux des 3 taxes, TFPB, TFNB et TH pour 2026.

*Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal par :*

voix pour : 15

voix contre : 0

abstention : 0

- décide de fixer les taux suivants pour 2026 :

- TFB : 40.64%

- TFNB : 35.73 %

- TH : 13.65 %

2026-04-20 Subventions aux associations

Monsieur le Maire rappelle les montants des subventions versées en 2025 et fait les propositions pour 2026.

*Après en avoir délibéré,
Les membres du conseil municipal par :
Voix pour : 15
Voix contre :
Abstention :*

- *Décident d'attribuer les subventions suivantes :*
 - *Coopérative scolaire Lignerolles : 2 000 €*
 - *Amicale laïque : 500€*
 - *USLLP : 1000€*
 - *La Chasse : 85€*
 - *Codeprod : 40€*
 - *RMB : 200€*
 - *CEN : 50€*
 - *Les restos du cœur : 100€*
 - *Neurodessin Santé Bien être : 100€*
 - *Union 03 des DDEN : 30€*
 - *Secours Populaire : 50€*
 - *ARSLA : 50€*

Pour un montant global de 4205.00 € prévu au budget 2026 au compte 65748.

2026-04-21 Indemnité du Maire (Annule et remplace la délibération 2026-03-10)

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction du maire et des adjoints,
Vu les articles L.2123-20 à L.2123-23 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu le courrier du 23/03/2026 de Monsieur le Maire demandant à percevoir une indemnité inférieure au taux maximum prévu à l'article L.2123-23 du CGCT,
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées au Maire lorsqu'il en fait la demande,
Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints,
Considérant que la commune de Lignerolles compte 772 habitants

*Après en avoir délibéré,
le conseil municipal par :
voix pour : 15
voix contre :
abstention :*

- *Décide que l'indemnité de fonction du maire est fixée à 42.353 % de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 21/03/2026.*
- *Dit Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.*
- *Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération*

2026-04-22 Indemnités des adjoints au Maire

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des Adjoints,
Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées aux adjoints,
Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints,
Considérant que la commune de **Lignerolles** compte **772** habitants

*Après en avoir délibéré,
le conseil municipal par :
voix pour : 15
voix contre :
abstention :*

- L'indemnité de fonction du 1er adjoint est égale à 10.796 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- L'indemnité de fonction du 2ème adjoint est égale à 10.796 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- L'indemnité de fonction du 3ème adjoint est égale à 10.796 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- L'indemnité de fonction du 4ème adjoint est égale à 10.796 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.
- Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

2026-04-23 Indemnité d'un conseiller municipal

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des conseillers municipaux détenant une délégation de fonction,
Le Conseil Municipal,
Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Considérant que les articles L.2123-23 et L.2123-24 du CGCT fixent des taux maxima pour les indemnités votées par les conseils municipaux pour les conseillers délégués,
Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints,
Considérant que la commune de Lignerolles compte 772 habitants,

*Après en avoir délibéré,
le conseil municipal par :
voix pour : 15
voix contre :
abstention :*

- Décide d'attribuer une indemnité de fonction à M Didier JULIENNE, conseiller délégué aux travaux et à la voirie par arrêté du 23/03/2026.
- Dit que l'indemnité de fonction de ce conseiller délégué est fixée à 5.83 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.
- Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

2026-04-24 Vote du budget 2026

Monsieur le Maire tient à rappeler que le budget est géré « en bon père de famille », ce qui permet à la collectivité de pouvoir faire face sans trop de difficultés à ses charges.

BUDGET 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
LIBELLES	PROPOSITIONS	LIBELLES	PROPOSITIONS
<u>Chapitre 011</u> : Achats et stocks, service extérieurs, autres services et impôts	166 450.00	<u>Chapitre 013</u> : Atténuation des charges	1000.00
<u>Chapitre 012</u> : Charges de personnel	262 421.00	<u>Chapitre 70</u> : Produits des services	26 425.00
<u>Chapitre 014</u> : Atténuation de produits	7 300.00	<u>Chapitre 73</u> : Impôts et taxes	299 426.00
<u>Chapitre 65</u> : Autres charges de gestions	113 158.50	<u>Chapitre 74</u> : Dotations et participations	110 449.00
<u>Chapitre 66</u> : Intérêts des emprunts	3 450.00	<u>Chapitre 75</u> : Produits de gestion courante	1 020.00
<u>Chapitre 67</u> : Charges exceptionnelles	100.00	<u>Chapitre 76</u> : Produits financiers	1.28
<u>Chapitre 68</u> : Dotations aux amortissements	192.50	<u>Chapitre 77</u> : Produits exceptionnels	0.00
<u>Chapitre 023</u> : Virement à la section d'investissement dont 28786,18€ remb. emprunt	90 000.00	<u>Chapitre 78</u> : Reprise sur amortissement	0,00
<u>Chapitre 042</u> : Opérations d'ordre,	0,00	<u>Chapitre 79</u> : Transfert de charges	0,00
Chap 022: Dépenses Imprévues	0,00	<u>Chapitre 042</u> : Opérations d'ordre	0,00
		<u>Chapitre 043</u> : Opérations d'ordre	0,00
		<u>Chapitre 002</u> : Résultat de fonctionnement N-1	204 750.72
	643 072.00		643 072.00

BUDGET 2026

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
LIBELLES	PROPOSITIONS	LIBELLES	PROPOSITIONS
Résultat d'investissement reporté 001	141 852.01	001 Résultat d'inv reporté	0,00
RAR Dépenses	63 391.25	1068 Affectation du résultat	0.00
Remboursement emprunts	17 000.00	13 RAR Recettes	298 865.54
Reversement TAM	999.62	021 Virement de la section de fonctionnement	90 000.00
<u>Opérations nouvelles et compléments opérations antérieures</u>	231 078.74	134 Subv DETR + Fonds Verts	
Pôle Jeunesse	60 079.12	1322 Subv Région	
Total opé 71	60 079.12	1323 Subv Département	
Restauration église	40 000.00	1328 Monco	5 869.11
Total Opé 78	40 000.00	16 Produit des emprunts	
Bâtiments 2026	30 000.00	10222 FCTVA	57 894.85
Total Opé 79	30 000.00	10226 Taxe d'aménagement	5 00.00
Acq. Mat et mobilier 2026	50 000.00	1342 Amendes de police	
Total Opé 80	50 000.00		
Voirie 2026	50 000.00	28 Amortissements	192.50
Total Opé 81	50 000.00		
Opérations patrimoniales			
		2031 Opérations d'ordre	
	453 322.00		453 322.00

*Après en avoir délibéré,
les membres du conseil municipal par :
voix pour : 15
voix contre :
abstention :*

- adoptent le budget 2026 présenté par Monsieur le Maire

2026-04-25 Tarif de la cantine scolaire

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs avaient été réévalués en 2023 avec la mise en place de la cantine à 1€.

Il propose d'augmenter les tarifs à compter du 01/09/2026 de la façon suivante :

TARIFS CANTINE À COMPTER DU 01/09/2026

QUOTIENT FAMILIAL EN €	TARIFS CANTINE
0 - 499	0,90 € pour tous les élèves
500 - 1000	1 € pour tous les élèves
Employés communaux	3.00€
Supérieur à 1000 €	4.00 € pour les élèves résidents Lignerolles et adultes
Supérieur à 1000 €	4.50 € pour les élèves résidents sur d'autres communes

Après en avoir délibéré,

*le conseil municipal par :
voix pour : 15
voix contre :
abstention :*

- décide de conserver les tarifs comme suit à partir du 1^{er} septembre 2026 :
- tarif 1 : 0.90 € (QF < ou égale à 499 €)
- tarif 2 : 1 € (QF entre 500 et 1000 €)
- tarif 3 : 3.00 € (Employés communaux)
- tarif 4 : 4.00€ (QF > à 1000 € ou sans justificatif de ressources + adultes)
- tarif 5 : 4.50€ (élèves résidents sur autres communes)

2026-04-26 Tarif de l'accueil périscolaire

Monsieur le Maire rappelle que sur demande du Centre Social de Saint Martinien qui gère l'accueil périscolaire, le tarif a été augmenté en 2023. Le prix de la journée est passé de 3.00€ à 3.50€.

*Après en avoir délibéré,
le conseil municipal par :
voix pour : 15
voix contre :
abstention :*

- Décide de maintenir le tarif de l'accueil périscolaire à partir du 1^{er} septembre 2026 :

Prix de la journée : 3.50 €

2026-04-27 Renouvellement de dérogation des rythmes scolaires des écoles publiques : campagne 2026

Monsieur le Maire explique qu'en février 2021, le conseil d'école et le conseil municipal ont voté pour un renouvellement de dérogation des rythmes scolaires de l'école sur 4 jours. Cette demande de dérogation a été approuvée par l'académie de Clermont Ferrand.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de maintenir l'organisation de la semaine scolaire à 4 jours et fait part de l'avis favorable du conseil d'école n°2 ainsi que de celui des parents d'élèves.

*Après en avoir délibéré,
le conseil municipal par :
voix pour : 15
voix contre :
abstention :*

- Autorise Monsieur le Maire à maintenir le rythme scolaire à 4 jours et à signer le renouvellement de dérogation des rythmes scolaires 2026-2027

2026-04-28 Participation à l'action « Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Egalité » et désignation d'un élu relais au sein du conseil municipal.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'action « Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Egalité » lancée par l'association des Maires de France (AMRF) :

Considérant, le Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France, en septembre 2021, portant sur le thème « La femme, la République, la Commune ». L'AMRF a candidaté en décembre 2021 à un Appel à Manifestation d'Intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes. Cet A.M.I. s'inscrit dans le cadre des propositions de « l'Agenda rural » : un plan en faveur des territoires ruraux, suggéré par l'AMRF et intégré à l'action gouvernementale.

Le projet de l'AMRF se décline autour de trois axes « socle », adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

- 1- La désignation d'un élu référent au niveau départemental et l'identification des élus volontaires pour être « relais de l'Egalité » au niveau du conseil municipal (éventuellement en binôme, en fonction des besoins et disponibilités sur le terrain) ;
- 2- La formation des élus relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination, grâce à une formation inédite et « spéciale élus » ;
- 3- La mise en place d'un réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national, regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (exemple : CIDFF, Familles Rurales, association Solidarité Femmes, etc.).

Le rôle de l'élu, en proximité, sera celui de « relais » : récupérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Pour ce faire, l'élu relais municipal :

- Bénéficie d'une formation inédite créée spécialement pour les élus qui facilitera leur mission. Si les relais souhaitent se former sur d'autres compétences en lien avec leur mission, l'AMRF peut orienter vers nos structures partenaires qui offrent aussi des formations liées au sujet.
- Est identifié au sein de la commune : par livret d'accueil, panneau d'affichage, journal municipal, site de la commune par exemple.
- Est joignable facilement (par courriel, une boîte postale ou une boîte à lettres en mairie). Cette disponibilité pourra être assurée par la présence d'un binôme.
- Reçoit les personnes dans un lieu sécurisé permettant de la confidentialité.
- S'engage à respecter la confidentialité.

- Met tout en œuvre pour rentrer en relation avec des structures adaptées et y orienter la victime.
- Impulse des actions de sensibilisation à ce sujet auprès de divers publics – prévention auprès des jeunes

Après lecture faite et discussion, le Conseil Municipal de Lignerolles

- **Soutient cette action ;**
- **Désigne DUBREUIL Marie-Claude et MESSIOUX Delphine comme « élu.e Rural.e relais de l'Égalité » au sein du Conseil Municipal.**

Questions diverses

- Le Musée de la Résistance et de la Déportation, de Montluçon et du Bourbonnais propose d'installer une exposition sur la libération des camps nazis du 07 au 10 mai 2026. L'installation aura lieu le 07 mai au matin et la porte ouverte aura lieu le samedi 9 mai.
- L'association Sheakers de Montluçon propose une exposition dans le Bourg de Lignerolles. Le Maire a rendez-vous avec Mme Bisson le 21 avril à 10h.
- Distribution des flyers par les élus :
 - Mont : Thierry PENTHIER et Isabelle METIVIER
 - La Caille et la Garde : Didier JULIENNE
 - Rue des Gorges du Cher : Anne-Marie AUCLAIR
 - Route du Clos, RUE DU Forgeron et rue du Charron : Cyprien COULEAUD
 - Les Mignottes, place des Droits de l'Homme et rue des Ecoles : Éric MARAIS et Nathalie HOTTER
 - Le Pontet, rue des Perches et rue de la Bascule : François VIALTAIX
 - La Mothe :
 - Les Agrôles et le Breuil : David VIEIRA
 - Le Petit Cougour : Marie-Claude DUBREUIL
 - Le Grand Cougour : Frédéric CHAGNON
- Une nouvelle commission sera composée de 5/6 personnes et sera concernée par les 20 ans du CACS de Lignerolles. Marie-Claude DUBREUIL, François VIALTAIX, Didier JULIENNE, André LESICKI et Isabelle METIVIER se proposent de faire partie de cette commission.
Les locations du CACS seront principalement faites par Didier JULIENNE, André LESICKI et Marie-Claude DUBREUIL.
- Visites : Un rendez-vous est programmé le 04 mai avec le Département. Monsieur le Sous-Préfet viendra également le 11 mai.
- Emploi civique : Une formation destinée aux tuteurs des emplois civiques est prévue à Yzeure le 29 avril 26. Aurélie PAILLOUX se propose de faire cette formation.
- Le 4^{ème} prix de Lignerolles aura lieu le 16 mai à partir de 9h. Nous aurons besoin de signaleurs pour la journée.
- Une réunion est prévue le 30/04 à 18h30 à la maison des loisirs pour la randonnée organisée par l'association Un coquelicot pour vaincre la maladie de Charcot. Cette randonnée aura lieu le 20 juin.
- Nous avons obtenu plusieurs devis concernant la réfection de la route du Clos. Le montant des travaux est estimé à 159 657€ si la route est refaite en enrobée en sens unique et 173 645€ si elle se fait en double sens. Il faudra prévoir une réunion avec les riverains.
- Nathalie HOTTER a organisé une soirée avec les jeunes le 03/04. Ils sont ravis et sérieux et sont à la recherche de projets.
Nathalie HOTTER se propose d'acheter des jeux pour le temps de la pause méridienne et pour l'accueil périscolaire.
Concernant la cantine, des animations sont prévues avec la purée mystère.
- La visite des bâtiments communaux se fera le 11 avril à 9h.
- La commission Cadre de vie se réunira le 11 avril à 11h
- Le ramassage des ordures changera à compter du 18 mai. Une semaine, les bacs jaunes (semaines paires) seront ramassés et l'autre semaine ce seront les bacs d'ordures ménagères (semaines impaires).

Fin de séance : 21h00